

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 12  
Date de la Convocation : 05/01/21  
Date d'affichage : 05/01/21

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du Jeudi 14 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze janvier à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, PAYET Marie-Béatrice, VERNUSSE Céline et WEBER Corine, GABILLET François, GONNARD Pierre, POLONIA Joseph, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : M. CONTASSOT Pierre-Olivier a donné procuration à Mme MARMIER Noëlle, M. DREYFUS Éric ayant donné procuration à M. BOYER Dominique.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme VERNUSSE Céline été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 03/12/2020
- Compte rendu des réunions : Commissions Communales  
Syndicats locaux  
Communauté de Communes
- Orientations Budgétaires
- Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 du budget communal
- Recrutement secrétaire de mairie – Modification du tableau des emplois
- Pompiers – Raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA)
- Questions diverses.

Sincères salutations.

*Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante l'ajout de délibérations « renouvellement de l'organisation du temps scolaire et mise en place de la prime exceptionnelle covid ».*

### \* Approbation des Conseils Municipaux du 03/12/2020

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2020 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### \* Compte-rendu de réunions

#### Syndicats locaux :

Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères (SMIDOM): Mme BIGOT Agnès, Conseillère Municipale, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion du 18 décembre 2020 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Le SMIDOM a racheté les locaux qui louait à Saint Didier sur Chalaronne.
- Des demandes de subventions ont été demandées auprès de l'ADEME et du Département de l'Ain pour le passage des communes de Messimy et Chaleins.
- Augmentation des tarifs pour le recyclage des bois de classe B DE 50,60 euros la tonne à 69,00 euros la tonne.
- Mise en place d'un local pour les produits dangereux fournis par EGT et facturé 150,00 € par mois sur le site de Saint Jean sur Veyle.
- Achat par le particulier 27,00 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le coût d'achat par le Smidom est de 54,00 € TTC.
- Plus de 1200 composteurs ont été mis en place par le Smidom au prix de 20.00 €.
- Suppression de la facture au poids pour les particuliers à partir de 2022.
- A partir de début 2021, des dispositifs de contrôle d'accès vont être installés pour lire les plaques d'immatriculation.
- 17 écoles et collèges se sont impliqués dans le concours de piles. A ce jour, 2 tonnes 515 de piles ont été collectées soit presque 1 kg par élève. La commune de Laiz arrive en tête avec plus de 2 kg par élève.

### \* Commissions communales :

#### Commission Affaires scolaires :

Mme MARMIER Noëlle, 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission du 8 décembre 2020 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- **Objet de la réunion**  
Pour rappel, une réunion trimestrielle est organisée entre le personnel enseignant de l'école de Cruzilles-Saint André et la commission Affaires Scolaires afin de faire le point sur la période écoulée et de lister les besoins de l'école à court et moyen terme.
- **Photocopies**  
Avec le remplacement de l'ancien photocopieur, un seuil de 12000 copies avait été fixé pour l'année scolaire. Il s'avère en pratique que ce nombre est largement insuffisant puisqu'à date, environ 8000 copies ont été passées depuis la rentrée.

Le besoin est fluctuant en fonction des périodes (début d'année, livrets, évaluations, etc.) mais une base de 25 000 copies semble appropriée en attendant de connaître le besoin de référence sur une année (2 copies par jour pour les 80 enfants, 4 jours par semaine pour 36 semaines).

Les enseignants ont pour le moment vécu sur le toner noir et blanc de l'ancien photocopieur encore en place par crainte d'être vite à court sur la nouvelle machine.

En terme de coût, en se basant sur une répartition 80/20 :

- 0.0054€ pour une copie en noir et blanc : 118.80 € pour 22000 copies
- 0.05€ pour une copie couleur : 150.00 € pour 3000 copies

Coût total 268.80 €

Coût additionnel avec les 12000 copies de départ : 70.20 €

- Travaux et achats à programmer

La liste des travaux et achats à programmer est établie en séance ainsi que l'ordre de priorité. La commission établira un chiffrage micro et macro et présentera les éléments lors du prochain conseil municipal en janvier. La municipalité répondra aux besoins sous contrainte de budget et verra comment investir régulièrement pour ne pas se retrouver au pied du mur lorsqu'il y aura urgence à agir.

- Salle Moyenne Section/Grande Section

La salle MS/GS est dans un état de dégradation relativement avancé et est à rénover si possible pendant les vacances d'été.

Le mobilier de la classe est également vétuste. A noter qu'il ne reste à ce jour plus qu'une seule table disponible sur le site de Cruzilles, le nombre d'inscrits étant en constante augmentation.

- Tableaux d'affichage

Pour ne pas abîmer les peintures des murs, l'école demande la possibilité d'installer dans le hall principal 3 panneaux d'affichage (support bois + liège), ainsi que des bandes au-dessus des portemanteaux.

- Portemanteaux

Les portemanteaux sont parfois trop serrés et en nombre insuffisant. Il faut prévoir l'achat de portemanteaux qui pourrait être passé en même temps que la commande de la cantine.

- Dévidoirs à papier

Un point d'attention sur l'usage des dévidoirs à papier. L'école demande aux élèves de faire attention au gaspillage d'essuie-main après lavage des mains. Il est rappelé que dans le contexte sanitaire actuel, les enfants se lavent 7 fois les mains par jour. Cela équivaut à 1120 feuilles/jour, hors personnel, et donc plus de 31300 feuilles par période de 7 semaines.

Les distributeurs à rouleaux ne sont toujours pas très pratiques à l'usage (la commission a demandé l'installation de 2 types en début d'année pour faire un test). Un changement en faveur du plus pratique sera envisageable l'année prochaine.

- Circuit électrique et réseau internet

Suite à la dernière intervention, le réseau internet fonctionne de manière optimale. L'électricien a cependant fait part de la nécessité d'une révision du circuit électrique qui est le résultat d'un empilement d'interventions et de modifications. Une mise aux normes semble nécessaire. Le risque n'est pas avéré mais le nécessaire doit être fait pour l'écarter totalement. La commission est en attente du devis de l'électricien et le relancera le cas échéant.

- Informations diverses

Les séances de natation ont été annulées en décembre  
Les animations bibliothèque également

#### Commission Environnement et cadre de vie :

- **Questionnaire Communauté de Communes**

La commission attaque la séance par la réponse à un questionnaire de la Communauté de Communes sur le thème du développement durable visant à connaître les pratiques déjà en place et les aspirations de la commune en la matière.

- **Fil rouge mandat, une naissance, un arbre**

Une idée de fil rouge sur la durée du mandat est présentée : il s'agirait de planter un arbre à chaque naissance, voire de planter de façon rétroactive un certain nombre d'arbres correspondant à un nombre d'enfants jusqu'à un âge donné.

Ce sujet croise celui du reboisement de la commune et de la création d'un arboretum, idée chère à la commission.

La commission décide :

- D'exposer brièvement le sujet au prochain conseil municipal du 14 janvier 2021, puis de revenir avec plus d'éléments au conseil suivant
- D'étudier les éventuelles interactions avec le PLUI (identification des terrains constructibles ou non et des terrains appartenant à la commune)
- De se réunir le samedi 23 janvier à 14h30 afin de faire du repérage sur le terrain

A noter, l'association Don Quichotte détient un reliquat de cotisation qu'elle pourrait faire don sous forme d'arbres.

- **Projet photovoltaïque pour les particuliers**

Suite au retard pris dans le développement du projet photovoltaïque (panneaux sur hangar communal), la commission décide d'étudier la piste du photovoltaïque pour les particuliers.

Il s'agirait de pour la commune de faire le lien entre un groupe de particuliers intéressés par la pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de leur habitation ou autre (à des fins d'autoconsommation ou de revente d'électricité) et un/des installateur(s). Le but : bénéficier de tarifs avantageux négociés en fonction de la quantité.

Corinne Weber et Agnès Bigot sont responsables de l'initiative et prévoient dans un premier temps de :

- Prendre contact avec le SIEA (notamment sur le sujet des aides)
- Se documenter sur les différentes solutions et leurs contraintes (exemple en cas de revente, quelles sont les obligations des particuliers, quelles sont les démarches nécessaires, etc). Il s'agira de pouvoir fournir une information claire et exhaustive aux intéressés.
- Rechercher des installateurs
- Réfléchir à un sondage à la population

- **Nettoyage du village**

Chaque année, les chemins du village sont parcourus par un groupe de volontaires (adultes et enfants) accompagnés de calèches pour ramasser toutes les ordures qui polluent les sols.

La date du prochain nettoyage est fixée au 27 mars, en fonction de l'actualité sanitaire.

La commission prévoit de se mettre en contact avec le supermarché de Leclerc à Mâcon qui proposait une opération « Nettoyons la nature » avec fourniture gracieuse de paires de gants et de sacs

- **Projet grainothèque**

L'inauguration de la grainothèque est fixée au 24 avril sauf si le marché de printemps devait se faire à la même date.

- **Projet restauration scolaire**

La commission travaille sur un projet pour le développement des circuits courts / du bio dans la restauration scolaire (école de Cruzilles – Saint André).

Il s'agirait d'une part d'anticiper la mise en application au premier janvier 2022 de la loi Egalim (au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques), et d'autre part de poursuivre les objectifs de la commission pour le développement économique local dans un environnement plus durable.

La commission prévoit à ce stade de rencontrer dans un premier temps courant février 2021 l'association gérant la cantine afin de connaître son fonctionnement et la position des responsables sur le sujet.

Le rôle de la commission est à priori d'insuffler une dynamique et d'être facilitateur dans le développement du projet et non d'être décisionnaire. Il s'agira notamment de s'assurer de la bonne volonté et de l'accord des parties prenantes pour l'atteinte d'un objectif commun.

A ce titre, la commission souhaite s'assurer du soutien du conseil municipal et présentera le sujet en question divers lors du prochain conseil municipal du 14 janvier 2021.

- **Projet marché de Noël**

La commission propose de prendre en charge l'organisation d'un marché de Noël en décembre 2021 (potentiellement le weekend du 11/12) qui réunirait producteurs et artisans locaux dans une ambiance chaleureuse.

La commission animation sera en charge des différents marchés et du Petit Saint-Denis.

Après présentation en conseil municipal du 14/01/2021 et sauf contre-indication, la commission prévoit à court terme de :

- Contacter la Communauté de Communes pour connaître les dates d'autres potentiels marchés de Noël afin d'éviter de créer de la concurrence et de savoir si du matériel pourrait éventuellement être prêté (exemple cabanons en bois)
- Arrêter une date
- Démarcher producteurs et artisans locaux

Cantine : Mme MARMIER Noëlle, 2ème Adjointe expose au conseil municipal éléments relatifs à la dernière réunion et dont l'ordre du jours appelait les points suivants :

- Réorganisation du temps de midi : un deuxième service pourrait être proposé prochainement pour éviter l'attente des tous petits à table et que ses enfants puissent bénéficier d'un temps d'activité à l'extérieur.

Commission voirie : M. POLONIA Joseph, 1<sup>er</sup> Adjoint expose au conseil municipal éléments relatifs à la réunion du 9 janvier 2021 et dont l'ordre du jours appelait les points suivants :

- Sécurisation du parking de la mairie, quelques retours positifs et négatifs des parents d'élèves. Le conseil Municipal attend la validation de ce nouveau parking pour effectuer l'investissement nécessaire.  
Une place « handicapée » sera supprimée et remplacée par un stationnement « 10 minutes »

- L'achat de matériel technique doit être prévu au budget 2021. En effet, l'outillage des agents techniques doit être renouvelé celui-ci étant trop vétuste. Des demandes de devis sont en cours auprès de différents prestataires pour la remise en état de la cureuse et pour l'achat de matériel.
- Le panneau du lotissement des 4 vents doit être installé le plus rapidement possible.
- Un devis a été demandé à l'entreprise REVOL d'Illiat pour effectuer l'élagage du chemin du fromenteaux et la route de Gallian.
- Plusieurs devis ont été demandé pour la construction du mur du trottoir situé devant le hangar technique. Après étude, c'est l'entreprise SOMSA a été sélectionnée pour un montant de 4 166.00 € HT soit 4 999.20 € TTC.
- Plusieurs demandes de devis ont été demandé concernant l'élagage au lotissement des 4 vents.

CCAS : Mme DUFRESNE Anna-Maria, Conseillère Municipale, expose au conseil municipal éléments relatifs qui a eu lieu pour cette commission :

- Remise des colis de Noël à la salle d'animation le 19 décembre 2020.
- Les bons de transport ont été distribué à chaque bénéficiaire
- Des bons naissances ont été accordé au parents s'étant présentés en mairie. Ils ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 60,00 €.

### \* Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle :

Le conseil municipal commun entre les communes de Cruzilles-lès-Mépillat et Saint-André d'Huiariat du 24 janvier 2018 durant lequel les élus ont décidé de ne pas aller à l'encontre de la décision du conseil d'école qui lui-même tenait compte de l'avis des familles

La décision prise, effective depuis la rentrée de Septembre 2018, était applicable uniquement sur 3 ans, c'est pourquoi il est demandé à la municipalité de renouveler ou d'actualiser son choix.

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune souhaite maintenir ce rythme scolaire, à raison de 4 jours d'école par semaine, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette décision sera effective à la rentrée de Septembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention ;**

- **MAINTIENT** la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans et charge Mme la Directrice, Sylvie GELET, d'effectuer les démarches en ce sens auprès de La DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).

### \* Orientations budgétaires

Afin de préparer le budget primitif pour l'année 2021, un tour d'horizon des opérations en cours est effectué ;

**Programme « bâtiments 2021 » :**

- Rénovation école
- Nouvel hangar panneaux photovoltaïques
- Aménagement cimetière partie 2 – jardin du cimetière

**Programme « Voirie 2021 » :**

- Projet voirie route de Cormoranche
- Réfection des routes communales
- Voirie lotissement
- Sécurisation parking de la mairie et du city stade

**Programme « matériel divers » :**

- Achats matériels techniques
- Achats matériels divers

D'ici le vote du budget, certains points pourront être complétés et amendés ou rejetés.

**\* Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 du budget communal**

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 du Budget Communal,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE**, pour l'exercice 2021 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif Communal 2021, l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense de la section d'investissement du Budget Communal, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent et préciser comme suit :

	Crédits votés au BP 2020	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2020	Montant total	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante
Compte 2151 op 195 voirie	70 000.00 €	-28 000.00 €	42 000,00€	10 500.00 €

- **PRECISE** que ces recettes seront inscrites au Budget Primitif Communal 2021.

**\* Recrutement secrétaire de mairie - Modification du tableau des emplois permanents**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 3 Décembre 2020,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanent à temps non complet pour le service administratif,

Le Maire explique qu'en raison de la mutation de la secrétaire de mairie, il est nécessaire d'effectuer une passation de poste avec la nouvelle recrue.

Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet pour le service administratif avec une durée hebdomadaire à 4h/semaine.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
<b>Service Technique</b> Ouvrier Polyvalent	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Agent d'entretien saisonnier	4	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation
<b>Service Social</b> ATSEM	1	Cadre d'emplois des ATSEM
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs 4 H/semaine
<b>Service Technique</b> Surveillance de la cantine et garderie périscolaire	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 30.69 H/semaine
Surveillance de la cantine et entretien	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 16.20 H/semaine
Entretien et gestion des salles communales	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 13.40 H/semaine
Entretien des locaux	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 5 H/semaine
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 2.00 H/semaine

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur Le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 7 janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

**\* Pompiers - Raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA)**

La commune de Cruzilles-lès-Mépillat dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

**Considérant** que le CPINI de Cruzilles-lès-Mépillat compte 10 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 3 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de  $10-3=7$

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** d'accepter la convention d'alerte générale BIP.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

**\* Mise en place de la prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### **CONSIDERANT**

Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de **Cruzilles-Lès-Mépillat**, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

- DÉCIDE D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 1000 euros par agent. Cette prime n'est pas reconductible.
- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.
- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- La présente délibération prend effet à compter du 14 janvier 2021 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.
- Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

### **\* Questions diverses**

Cantine : l'association de la Cantine demande l'achat de détecteurs pédagogiques de décibels. Plusieurs devis ont été demandé.

- Manutan collectivités : 100.20 euros TTC
- Librairie Laïque : 83.90 euros TTC
- Direct Papeterie : 86.14 euros TTC

La demande de l'association de la cantine a été rejeté par le conseil municipal. Cependant, le Conseil Municipal envisage d'autres solutions.

Chiens : Plusieurs plaintes ont été faite pour la non tenue des chiens en laisse. Un courrier sera fait au propriétaire.

Visioconférence : l'équipe municipale utilisera dès le 8 février 2021 une nouvelle application pour les réunions en visioconférence.

Vaccination : Une information concernant la vaccination concernant le COVID sera diffusée sur Panneau Pocket. Des renseignements complémentaires peuvent être données au secrétariat de mairie.

Poulailler : Des habitants sont préoccupés par l'arrivée des poules et que les travaux ne soient encore pas terminés. Monsieur BROYER sera invité au prochain conseil.

Projet agricole : Monsieur JAUSSAUD Florimond sera convié au prochain conseil municipal pour nous parler de son futur projet.

Prime COVID : une prime COVID sera attribuée au personnel communal.

Logement social : Mme PAYET Marie-Béatrice s'occupera dès à présent des futurs dossiers d'attribution.

Conseil Communal des Jeunes : les deux élus de la Commune sont invités au prochain conseil municipal.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 4 février 2021 à 19h30 à la salle d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,  
Le 14 janvier 2021  
Le Maire,  
Dominique BOYER

